

L'Etat confie le Château de Gaillon à l'Agglomération Seine-Eure pendant 99 ans

30 mai 2024

C'est par un bail emphytéotique administratif de valorisation que l'Etat, propriétaire, confie à l'Agglomération la restauration et la gestion du premier château renaissance en France pour 99 ans. C'est la première fois que l'Etat confie un tel patrimoine à une intercommunalité sous cette forme.

Le cadre d'intervention actuel

Depuis décembre 2021, l'Agglomération Seine-Eure s'est vue déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux du cœur du château, propriété de l'État, par le biais d'une convention. Cette convention permet à l'Agglomération de conduire ces travaux au nom et pour le compte de l'État.

Le bail emphytéotique administratif de valorisation : le nouveau cadre d'intervention

Dans la séance du 30 mai, les membres du conseil communautaire ont approuvé la conclusion d'un bail emphytéotique. Il permet à l'État de confier à l'Agglomération Seine-Eure la responsabilité de restaurer, réparer et valoriser le cœur du château de Gaillon autour de deux grands objectifs :

- Un vaste programme de restauration patrimoniale permettant de constituer un site historique et culturel vivant, ouvert sur les métiers d'art et support de manifestations culturelles : visites, mise en valeur du dépôt lapidaire Renaissance, développement culturel et activités culturelles (musique, théâtre, éducation artistique et culturelle), centre de séminaire, salles de réception, restauration et auditorium ;
- Une ouverture au public au plus grand nombre, tout au long de l'année, la création de liaisons entre le château et la ville ainsi que l'accessibilité facilitée des visiteurs et des habitants (gestion des abords, circulations et stationnement).

Ce bail emphytéotique transfère des droits réels c'est-à-dire qu'il confie à l'Agglomération les prérogatives du propriétaire, lui permettant d'agir avec une grande autonomie et des moyens accrus par rapport à une simple convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Il est précisé que ce bail n'est pas conclu avec une délégation de service.

Les caractéristiques principales du projet de bail emphytéotique

Le projet de bail négocié avec l'État offre à l'Agglomération une grande autonomie dans la gestion du projet et le choix des activités à développer, en cohérence avec l'objet du bail.

Il inclut les éléments suivants :

- Durée : 99 ans à compter de sa signature

- Montant de la redevance fixe annuelle : 1 100 €
- Montant de la redevance complémentaire : à déterminer à partir de 2035 en fonction des nouvelles activités développées

Le calendrier

- 30 mai 2024 : délibération du conseil communautaire autorisant le Président à signer le bail
- Juin 2024 : signature officielle du bail (acte notarié)
- 1er juillet 2024 : mise en œuvre effective du bail
- Fin 2026 : livraison de la phase 1, le cœur du château (Grant Maison, Ailes d'Estouteville et Nord, Aile des cuisines)

Les engagements de l'Agglomération Seine-Eure

Cette signature illustre l'engagement de l'Agglomération Seine-Eure en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine local.

"C'est une marque de confiance pour nos élus et nos équipes dans notre capacité à conduire un tel chantier qui va bénéficier à tout le territoire." Bernard Leroy, Président de l'Agglomération Seine-Eure



À PROPOS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

L'Agglomération Seine-Eure est située à 30 minutes de Rouen, 1h de Paris et 1h de la mer. Elle compte 60 communes, avec près de 103 285 habitants. Premier pôle économique du Département de l'Eure, avec un environnement industriel fort de multiples expertises comptant plus de 1 500 entreprises. Ce territoire à Haute Qualité de Vie en Normandie dispose de nombreuses infrastructures : 3 gares SNCF, autoroutes A 13 et A 154, un parc des loisirs, les centres aquatiques Intercommunaux Caséo et Aquaval, et la patinoire Intercommunale Glacéo.

CONTACT PRESSE - Direction de la valorisation du territoire et de la communication

Giovanna Berdeaux - Chargée des relations presse et médias
02 76 46 03 54 / 06 72 61 30 06 - giovanna.berdeaux@seine-eure.com



agglo-seine-eure.fr



[@agglo.seine.eure](https://www.facebook.com/agglo.seine.eure)



[@AggloSeineEure](https://twitter.com/AggloSeineEure)



[@Agglo_seineeure](https://www.instagram.com/Agglo_seineeure)